

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 24 mars 2021

Convocations expédiées :

Le 24 mars 2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 14

Auditeurs : 0

Membres présents : Monsieur BREITEL Jean-Jacques, Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Monsieur PFLEGER Bernard, Monsieur LAFON Jean-Marie, Monsieur ADAM Albert, Madame GERBER Marie-Hélène, Madame SINGLER Fabienne, Monsieur FINDELI Yvon, Madame PONCELET Cathy, Madame DOGAN Khadija, Monsieur SCHEER Benoît, Monsieur GOERGER Jacky, Monsieur FEUERER Jean-Noël, Madame WEIBEL Eloyse, Madame ADAM Florence,

Absents excusés : Madame WAGNER Annette, Madame HAEREL Marie-France, Madame SCHULZ Bernadette, Monsieur HOULNE Olivier, Monsieur HAENSSEL Jérôme, Madame POITRINEAU Barbara,

Absents : Madame LEBEL Sylvie, Monsieur STRIEBEL Christian,

Procuration : Madame WAGNER Annette donne procuration à Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Madame HAEREL Marie-France donne procuration à Monsieur BREITEL Jean-Jacques, Madame SCHULZ Bernadette donne procuration à FINDELI Yvon, Monsieur HOULNE Olivier donne procuration à Madame PONCELET Cathy, Monsieur HAENSSEL Jérôme donne procuration à Madame WEIBEL Eloyse, Madame POITRINEAU Barbara donne procuration à Monsieur FEUERER Jean-Noël

Auditeurs : 0

Secrétaire : Monsieur SCHEER Benoît

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Février 2021.

Monsieur le Maire indique que Madame ADAM Florence rejoindra ultérieurement la séance.

- Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN demande que soit modifié son intervention en précisant qu'il a cité d'autres communes comme Benfeld qui ont pris du retard et qui ne sont pas déployées mais que néanmoins celles-ci seront fibrées par Orange.
- Il y a lieu de modifier l'écriture de l'orthographe du nom de Madame HAEREL dans le point 4 du précédent procès-verbal.
- Monsieur le Maire indique que les travaux d'implantation de la fibre seront réalisés prochainement, et que la population pourra bénéficier de la fibre en fin d'année 2021 ou en début d'année 2022.

Madame DOGAN Khadija souhaite connaître les raisons de ce retard.

Monsieur le Maire explique que ceux-ci sont liés à la réalisation des travaux de déplacement des armoires situées rue du Bouvreuil, ainsi qu'à la négociation financière avec la société ROSACE qui en a résulté.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2. Site ERGE - Maison pour séniors

Choix du mode de réalisation et d'organisation des travaux.

Monsieur le Maire retrace brièvement les différentes étapes de ce dossier et donne lecture d'un courrier adressé par la société TOPAZE Promotion et SCHARF Immobilier.

Le Conseil Municipal a décidé le 7 juillet 2014 d'engager la démarche en vue de la réalisation d'une résidence pour séniors à Huttenheim. Cette démarche a été labélisée par le Conseil Général du Bas-Rhin le 12 janvier 2015 et la MSA (Mutualité Sociale Agricole), missionnée par la Commune de Huttenheim, pour la réalisation d'une étude des besoins sur un panel de 17 000 habitants (Ex-Communauté de Communes de Benfeld).

Cette étude s'est révélée positive. Elle a permis de définir les différents besoins à satisfaire et conduit à mettre en place un groupe de travail municipal ouvert à des membres externes. Ce groupe de travail s'est rendu dans différents établissements pour connaître les modes de fonctionnement.

La localisation définitive du terrain du futur projet a été approuvée le 19 décembre 2016. Néanmoins, l'acquisition de ce terrain par la Commune de Huttenheim nécessitait la modification par le vendeur des règles d'urbanisme en vigueur.

Cette modification réalisée par le biais d'une déclaration de projet a abouti le 24 octobre 2018. Un permis d'aménager nécessaire à la vente des lots de terrain, dont celui de l'espace seniors a été déposé à la suite mais a conduit à devoir instruire un dossier d'enquête publique qui arrivera à terme prochainement.

L'acquisition du terrain devrait être possible au deuxième semestre 2021. La Commune de Huttenheim a inscrit les crédits budgétaires qui ont été reportés du budget primitif 2020, car l'acquisition était prévue lors de cet exercice.

La municipalité a pris l'attache d'une société immobilière GLD Promotion et d'un opérateur social GRL Aménagement pour l'accompagner durant la mise en œuvre de ce projet.

Après différentes réunions (13/12/2019 ; 19/02/2020 et 20/08/2020), le schéma de réalisation défini est le suivant : la Commune de Huttenheim achète le terrain, elle fait son affaire des travaux de dépollution, elle revend la partie de terrain nécessaire à l'implantation d'une résidence seniors sur le site pressenti, elle conserve le reliquat de terrain, et elle finance le cas échéant les travaux d'une salle communale destinée au public. Elle est accompagnée par la société GRL Aménagement pour la partie sociale.

TOPAZE Promotion et SCHARF Immobilier, opérateurs ayant déposé le permis d'aménager portant sur la reconversion d'une partie du site ERGE, ont rencontré la municipalité le 11 mars 2021.

Le compte rendu de la réunion du 11 mars 2021 a été adressé aux membres du Conseil Municipal.

TOPAZE Promotion et SCHARF Immobilier ont exprimé le souhait de pouvoir accompagner la Commune de Huttenheim dans le cadre de son projet de maison seniors.

Ils proposent d'acheter directement au vendeur le terrain pressenti en faisant leur affaire de la dépollution du site et de construire deux bâtiments, dont un répondant au besoin sociale exprimée par la municipalité. Ils feraient l'interface avec un organisme à vocation sociale pour répondre à la finalité sociale exprimée par la Commune. Ils sont en mesure d'implanter la future salle communale et rappelle qu'ils sont tenus par le règlement du permis d'aménager d'implanter à leur frais une douzaine de places de parking destinés à l'équipement public.

Monsieur LAFON Jean-Marie intervient en demandant que cette proposition soit contractualisée et que la Commune de Huttenheim puisse garder un droit de regard sur le devenir du projet afin que celui-ci puisse bénéficier en grande partie à la population locale.

Madame DOGAN Khadija rejoint cette demande d'un contrôle stricte sur le devenir du terrain répondant au besoin social local.

Madame WEIBEL Eloyse aurait souhaité prendre connaissance de plans d'implantation ou d'esquisses du futur projet.

Monsieur le Maire indique que le dossier n'est pas encore suffisamment avancé pour produire ce type de document.

Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard considère que cette proposition transfère le risque financier au niveau du porteur du projet, car celui-ci prendra en charge la dépollution et l'urbanisation de l'intégralité de la parcelle.

Monsieur PFLEGER Bernard indique que la proposition présente l'avantage d'avoir un partenaire qui devra trouver un opérateur à vocation social, qui proposera à la location des logements adaptés à destination d'un public seniors.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide de donner une suite favorable à la proposition exprimée par TOPAZE Promotion et SCHARF Immobilier,

Demande que cet accord de principe soit formalisé en tenant compte des objectifs sociaux, démographique et urbanistique de la Commune,

Souhaite pouvoir prendre connaissance rapidement des orientations du futur projet.

3. Location de baux ruraux suite à rétrocession par les exploitants agricoles.

Monsieur ADAM Albert, spécialement intéressé, est invité à quitter la salle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des exploitants agricoles, Messieurs SCHWAB Bertrand et KRETZ Jean-Claude ont résilié leurs baux ruraux communaux suite au départ en retraite,

Ainsi, les parcelles de terrain suivantes sont disponibles à la location :

Section 42 Weidgang	Lot n° 19	parcelle 124	surface = 2.64 hectares
Section 42 Weidgang	Lot n° 23	parcelle 125	surface = 1.02 hectare
Section 42 Weidgang	Lot n° 27	parcelle 125	surface = 1.02 hectare
Section 44 Weidgang	Lot n° 35a	parcelle 02	surface = 0.95 hectare
Section 31 Weidgang	Lot n° 62	parcelle 62	surface = 1.28 hectare
Section 44 Riedbrunnen	Lot n° 49	parcelle 4	surface = 1.24 hectare

La municipalité a sollicité des agriculteurs locaux en vue de la reprise de ces parcelles de terrain.

Monsieur BAUR Sébastien, sur la base de l'article L 411-15 du code rural stipulant que : « quel que soit le mode de conclusion du bail, une priorité est réservée aux exploitants qui réalisent une installation en bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ou, à défaut, aux exploitants de la commune répondant aux conditions de capacité professionnelle et superficie visées à l'article L 331-2 du présent code, ainsi qu'à leurs groupements » a demandé à bénéficier des parcelles de terrains.

Monsieur GOETZ David, ainsi que Monsieur CUCUAT Philippe représentant la SCEA de la Stockmatt se sont également portés candidats à la location.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur BAUR Sébastien qui a pris connaissance le 23 mars 2021 de la dernière proposition formalisée par la SCEA de la Stockmatt,

Il a fait connaître le 29 mars 2021 son opposition à cette proposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de surseoir à statuer tant qu'une solution négociée n'aura pas lieu.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide de surseoir à statuer,

Monsieur ADAM Albert réintègre la salle du Conseil Municipal.

Arrivée de Madame ADAM Florence pour assister à la séance du Conseil Municipal

4. Location de la chasse communale. Demande de réduction de loyer.

Monsieur le Maire présente la demande du 17 février 2021 du Président de la société de Chasse du Rischwald en vue de la réduction du loyer de son lot de chasse du fait de l'impact de la pandémie sur la pratique de la chasse.

Monsieur le Maire indique que la municipalité a examiné cette proposition mais considère qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide de rejeter la demande de la Société de Chasse du Rischwald en vue de la réduction du loyer de chasse à venir.

5. Diverses subventions

La Commune a été saisie en vue de l'attribution de deux subventions.

La première demande émane du syndicat des exploitants agricoles de Huttenheim en vue de l'attribution de la traditionnelle subvention annuelle de 153 euros.

La seconde a été évoqué lors de la commission des finances du 18 janvier 2021 et concerne une demande de subvention au titre du ravalement de façades pour une maison situé 17, rue du 1^{er} décembre appartenant à Monsieur SCHNEIDERLIN David. Après calcul, la commission a proposé d'allouer une somme de 490,50 euros.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve le versement d'une somme de 153 euros au syndicat des exploitants agricoles de Huttenheim,

Approuve le versement d'une subvention au titre de ravalement de façades portant sur une somme de 490,50 euros à Monsieur SCHNEIDERLIN David,

Charge Monsieur le Maire de mandater les sommes dues.

6. Modification de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2019 portant répartition des frais liés à la création du lotissement situé rue du lavoir

Face au retard accumulé par le lotisseur dans la réalisation des travaux définitifs d'implantation de la voirie et des équipements du lotissement situé rue du lavoir, la municipalité a décidé de réaliser directement la partie voirie communale en chargeant la société SPIE de réaliser la mise en place de mats d'éclairage public pour un montant de 2 978.40 euros TTC.

Il y a lieu de modifier la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2019.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve la rectification de la délibération du 27 mai 2019 ramenant la dépense communale à un montant prévisionnel de 9 363.05 euros hors taxes soit 11 235.66 euros TTC,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer le moment venu le mandatement des dépenses correspondantes.

7. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Suite à l'élection du Conseil Municipal, celui-ci a souhaité mettre à jour son règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal a été adressé aux membres du conseil municipal pour lecture.

Monsieur LAFON Jean-Marie intervient contestant l'article 9, « Chapitre deuxième : la tenue des séances du conseil municipal », suivant :

« Il serait souhaitable que les téléphones portables soient éteints, sauf nécessité impérieuse due à astreinte ou autre motif professionnel. L'utilisation d'ordinateur portable personnel durant la séance devra également être limitée conformément aux motifs énoncés ci-dessus ». M. LAFON fait usage de son téléphone pour suivre l'ordre du jour et consulter les pièces jointes, lors des différentes séances, et il considère que ces préconisations sont contradictoires avec la demande de l'Etat d'une digitalisation accrue.

Monsieur FINDELI Yvon abonde en son sens témoignant d'une utilisation habituelle de sa tablette durant les séances.

Madame GERBER Marie-Hélène intervient en admettant ces différents arguments mais en objectant néanmoins que ces équipements ne devraient pas servir à se divertir au détriment de l'attention nécessaire aux débats durant les séances de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point dans l'attente d'une réécriture de ce paragraphe et l'ajoute au point 11 relatif aux procurations, le fait d'adresser par courrier électronique celles-ci.

8. Divers et Communications.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un aménagement complémentaire du périscolaire interviendra prochainement permettant de satisfaire aux conditions d'accueil des enfants comme exigées par les services de Jeunesse et Sports. Début des travaux, le 26 avril, pour une livraison mi-mai.
- Il est indiqué que la balayeuse communale intervient sur les principaux axes routiers communaux.
- Un devis portant sur le remplacement des barrières en bois de la rue de la forêt d'un montant d'environ 7 500 euros TTC a été validé. Le choix est porté sur des barrières en bois et non en plastique renforcé. Les mâts verticaux reposeront sur une structure métallique pour éviter tout contact avec le sol et la terre.

- Des travaux de mise en peinture et de traçage au sol devraient intervenir prochainement sur les rues communales : notamment au niveau de la rue Sainte Odile, et au commencement de la rue de Gaulle en partant de la place de la République.
- La mise à niveau de la vidéosurveillance et de nouvelles acquisitions sont actuellement à l'étude et seront présentées prochainement après retour de l'intégralité des demandes de devis.
- Il est communiqué à l'assemblée l'obligation de confinement éditée par la Préfecture du Bas-Rhin des différentes volatiles du fait de la grippe aviaire.
- Monsieur le Maire donne des explications
 - à Madame WEIBEL Eloyse quant à l'activité de l'Association Foncière en charge de l'entretien des chemins ruraux,
 - à Madame Khadija DOGAN une explication succincte du rôle de l'Association Foncière.
- Monsieur ADAM Albert intervient quant au déroulé du point 3 de l'ordre du jour.

Il rappelle que le Conseil Municipal réuni lors de la séance du 1^{er} décembre 2005 avait donné suite à la demande de Monsieur ADAM Claude en vue de bénéficier de la priorité liée à son statut de jeune exploitant. Néanmoins, après avoir attribué la moitié de la surface des terres disponibles à Monsieur ADAM Claude en qualité de jeune agriculteur pour qu'il puisse bénéficier de son droit de priorité, l'assemblée avait attribué, par tirage au sort, l'autre moitié des terrains disponibles.

Monsieur le Maire se déclare persuadé qu'une solution sera trouvée entre les différentes parties conformément au souhait du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance à 21 heures 15 minutes
Fait à Huttenheim, le 2021

Le Maire

Jean-Jacques

